

**Septième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

10 octobre 2011
Français
Original: anglais

Genève, 5-22 décembre 2011
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
**Suite donnée aux recommandations et décisions
de la sixième Conférence d'examen et question
de l'examen futur de la Convention**

État de l'universalisation de la Convention

Document d'information soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Le Comité préparatoire a décidé de prier l'Unité d'appui à l'application d'établir un document d'information sur l'état de l'universalisation de la Convention (voir BWC/CONF.VII/PC/2, par. 24). L'Unité d'appui à l'application a donc établi le présent document qui présente dans les grandes lignes les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux activités de promotion de l'universalisation de la Convention menées en 2011 par le Président désigné de la Conférence d'examen et l'Unité d'appui à l'application. Il comporte également les informations émanant des États parties et des organisations, qui ont été communiquées au Président ou à l'Unité d'appui à l'application. La Convention compte actuellement 164 États parties (dont la liste figure à l'annexe), 13 signataires et 19 États qui n'ont ni signé ni ratifié cet instrument. Au total, 32 États ne sont pas parties à la Convention.

I. Aperçu

1. Le Mozambique a adhéré à la Convention le 29 mars 2011, ce qui porte le nombre total d'États parties à 164 (voir annexe); 13 autres États ont signé la Convention sans la ratifier, et 19 autres États ne l'ont ni signée ni ratifiée. Le présent rapport indique ce que l'on sait de ces 32 États. Deux d'entre eux, le Malawi et les Îles Marshall, auraient achevé ou seraient près d'achever toutes les procédures nationales requises pour ratifier la Convention. Trois États ont tenté d'adhérer à la Convention mais ont échoué pour des raisons techniques. En juillet 2011, le Cameroun a adressé à l'Unité d'appui à l'application une copie de son instrument d'adhésion, daté du 29 octobre 2009, mais l'original n'a pas encore été déposé; en juillet 2011 également, la Guinée a tenté d'adhérer à la Convention via une *note verbale*, document non recevable par les dépositaires; et en 2000, le Burundi a déposé un instrument de ratification incomplet (l'instrument complet vient d'être retrouvé et devrait être déposé sous peu). La situation du Soudan du Sud, État devenu indépendant

en 2011, n'est pas encore claire: le Soudan est Partie à la Convention, mais le Soudan du Sud n'a pas encore fait part de son intention d'y succéder. Dans le présent document, il est donc compté parmi les États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention.

2. Depuis la Réunion des États parties de 2010, les activités d'universalisation ci-après ont été entreprises par le Président désigné de la septième Conférence d'examen et l'Unité d'appui à l'application:

a) Le 8 février 2011, l'Unité d'appui à l'application a pris part à la journée d'orientation organisée par le Forum de Genève à l'intention des diplomates. Les participants comptaient des États non parties à la Convention;

b) En avril 2011, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'universalisation de la Convention, le Président désigné a transmis une lettre de Uri Rosenthal, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, à ses homologues des États non parties, dans laquelle ces derniers étaient non seulement encouragés à adhérer à l'instrument mais aussi informés de la possibilité d'obtenir une assistance au processus d'adhésion;

c) Le 4 mai 2011, le Président désigné s'est associé aux représentants permanents des dépositaires pour organiser à Genève une réunion sur l'universalisation, à laquelle ont pris part les représentants de Djibouti, de l'Égypte, de l'Érythrée, d'Haïti, d'Israël, du Myanmar et du Népal. La réunion avait pour buts de présenter aux États non parties des informations sur la Convention et, en particulier, sur la septième Conférence d'examen, et d'engager le dialogue sur les mesures que les autorités de ces pays pourraient juger utiles de prendre sur la voie de leur adhésion à la Convention;

d) Tout au long de l'année, le Président désigné a tenu des réunions bilatérales avec différents États non parties représentés à Genève (dont le Burundi, le Cameroun, Haïti, le Myanmar et le Népal) afin de les sensibiliser à la Convention et de les encourager à y adhérer;

e) Du 24 au 27 janvier 2011, l'Unité d'appui à l'application a pris part à l'atelier consacré à la sécurité régionale et au rôle de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, organisé à l'Institut scientifique du Moyen-Orient sur la sécurité et auquel a participé l'Égypte (État signataire);

f) Depuis mai 2011, l'Unité d'appui à l'application entretient des contacts réguliers avec la Mission permanente du Burundi à Genève afin de coordonner et d'accélérer le processus de ratification;

g) L'Unité d'appui à l'application a communiqué des informations aux participants au Programme de bourses pour le désarmement de l'ONU, le 30 août 2010 à Genève. Parmi les participants figuraient des personnes venant d'États non parties à la Convention, notamment l'Égypte et la République-Unie de Tanzanie;

h) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de coordonner l'action menée de part et d'autre en vue de l'universalisation;

i) Le 11 octobre 2011, en marge de la Première Commission à New York, le Président désigné tiendra une réunion sur l'universalisation avec les États non parties, notamment ceux qui sont représentés à New York mais pas à Genève. La réunion sera analogue à celle tenue à Genève le 4 mai 2011 (voir plus haut);

j) Du 27 juin au 1^{er} juillet 2011, l'Unité d'appui à l'application a organisé à Manille, en collaboration avec les Gouvernements de l'Australie, des Philippines et des États-Unis d'Amérique, l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et le Verification Research, Training and Information

Centre (VERTIC), une semaine de conférence sur la Convention sur les armes biologiques. Le Myanmar (État signataire) a été parrainé pour participer à cette manifestation;

k) Le Président désigné et l'Unité d'appui à l'application vont participer à l'atelier régional sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques organisé par l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et du Gouvernement péruvien, qui doit se tenir à Lima, du 9 au 11 novembre 2011. Deux États non parties à la Convention – le Guyana et Haïti – devraient y participer. Cet atelier offrira la possibilité d'améliorer la connaissance qu'ont ces États de la Convention et de débattre des solutions en matière d'assistance et de coopération;

l) Tout au long de l'année, l'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec les États non parties ayant fait part de leur intérêt pour la Convention, sollicité une assistance en vue de leur adhésion ou demandé des renseignements complémentaires.

3. Tout au long de l'année 2011, le Président désigné et l'Unité d'appui à l'application ont été heureux de prendre connaissance de l'appui fourni et des activités et démarches entreprises par l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis d'Amérique; les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et le VERTIC pour progresser sur la voie de l'objectif de l'universalisation.

4. Les activités menées tout au long de l'année ont permis de recueillir des informations supplémentaires concernant les progrès réalisés sur la voie de l'universalisation. Le présent document d'information renferme les données obtenues dans le cadre des activités susmentionnées, ou recueillies dans les communications émanant des États parties, d'États non parties et des organisations intéressées telles que le VERTIC et le BioWeapons Prevention Project (BWPP).

5. Dans les tableaux ci-après, les États non parties sont énumérés par région géographique et par progrès accomplis sur la voie de la ratification ou de l'adhésion.

Tableau 1

États non parties à la Convention, par région géographique

<i>Région géographique</i>	<i>États non parties à la Convention</i>	<i>Total</i>
Asie et Pacifique	Îles Marshall, Israël, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Myanmar*, Nauru, Népal*, Nioué, République arabe syrienne*, Samoa, Tuvalu	11
Amérique latine et Caraïbes	Guyana*, Haïti*	2
Afrique	Angola, Burundi*, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire*, Djibouti, Égypte*, Érythrée, Guinée, Libéria*, Malawi*, Mauritanie, Namibie, République centrafricaine*, République-Unie de Tanzanie*, Somalie*, Soudan du Sud, Tchad	18
Europe	Andorre	1

* État signataire (n'a pas ratifié la Convention).

Tableau 2
États non parties, par état d'avancement sur la voie de l'adhésion ou de la ratification

<i>Situation</i>	<i>États non parties à la Convention</i>	<i>Total</i>
Processus d'adhésion ou de ratification bien avancé	Burundi*, Cameroun, Comores, Guinée, Îles Marshall, Malawi*, République-Unie de Tanzanie*	7
Processus d'adhésion ou de ratification engagé	Andorre, Angola, Côte d'Ivoire*, Haïti*, Népal*	5
Attente d'informations complémentaires ou d'assistance, autres priorités, etc.	Djibouti, Érythrée, Guyana*, Kiribati, Libéria*, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Myanmar*, Namibie, Nauru, République centrafricaine*, Samoa, Somalie*, Tchad, Tuvalu	15
Aucune mesure envisagée dans un proche avenir	Égypte*, Israël, République arabe syrienne*	3
Aucune information ou observation reçue	Nioué, Soudan du Sud	2

* État signataire (n'a pas ratifié la Convention).

6. Les États non parties ci-après ont demandé une assistance en rapport avec les efforts en faveur de l'universalisation:

a) Durant la Conférence sur la Convention sur les armes biologiques à Manille, les représentants du Myanmar ont demandé de l'aide pour organiser un atelier national de sensibilisation. L'Unité d'appui à l'application est actuellement en contact avec la capitale et la Mission permanente à Genève pour étudier les possibilités d'organiser une telle manifestation;

b) Le point de contact national récemment désigné pour la Convention au Cameroun a demandé l'assistance de l'Unité d'appui à l'application pour la mise en œuvre de la Convention. Une fois encore, l'Unité a expliqué au représentant du Cameroun qu'avant toute chose, il fallait que l'État adhère à la Convention;

c) Dans le cadre de ses contacts avec les États-Unis d'Amérique, le Guyana a demandé une assistance en vue de la ratification de la Convention. On s'efforce d'obtenir des précisions.

II. Signataires

Burundi

7. Le Burundi a déposé un instrument en 2000 en vue d'adhérer à la Convention sur les armes biologiques. Toutefois, cet instrument a été rejeté par un État dépositaire pour des raisons techniques (absence de contresignature du chef de l'État ou du Ministre des affaires étrangères). En novembre 2010, le Burundi a demandé, via l'Initiative conjointe de l'Union européenne, de l'aide pour sensibiliser à la Convention les responsables de la prise de décisions dans le pays ainsi qu'une assistance sur les plans juridique et administratif pour établir de nouveau les instruments de ratification. Par suite, en mars 2011, des experts de l'Union européenne et du VERTIC se sont rendus dans le pays dans le cadre d'une visite de sensibilisation et d'assistance juridique. En octobre 2011, la Mission permanente du Burundi a informé l'Unité d'appui à l'application que l'original intégral de l'instrument de ratification de 2000 avait été retrouvé. Des dispositions sont actuellement prises en vue de déposer l'instrument.

République centrafricaine

8. La République centrafricaine a demandé assistance en avril 2007 en vue de la ratification de la Convention. Le VERTIC a fourni un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques et une étude de la législation de la République centrafricaine en rapport avec la Convention sur les armes biologiques et, en juillet 2011, a offert à l'Autorité nationale pour la Convention sur les armes chimiques de la République centrafricaine une assistance sur le plan législatif en vue de la ratification de la Convention et de l'élaboration de la législation nationale servant à appliquer la Convention.

Côte d'Ivoire

9. Au cours des années 2009 et 2010, le Secrétaire permanent de l'Autorité nationale ivoirienne pour la Convention sur les armes chimiques a coordonné, avec l'Unité d'appui à l'application, l'action nationale en vue de promouvoir la ratification de la Convention par le pays. Par suite, il a prié la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève d'instaurer des contacts plus étroits avec l'Unité d'appui à l'application. Dès juin 2010, un membre de l'Unité a communiqué avec la Mission permanente et a rencontré son représentant en juin 2010 pour débattre des diverses possibilités de soutenir l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la Convention. Début 2011, de hauts responsables ivoiriens ont indiqué au VERTIC que l'élection présidentielle de novembre 2010 avait retardé l'examen par le Gouvernement de la ratification de la Convention sur les armes biologiques ainsi qu'un atelier national devant se tenir sur la Convention (initialement prévu début 2011), précisant toutefois que ces activités restaient prioritaires et qu'une assistance serait sollicitée le moment venu.

Égypte

10. En janvier 2011, l'Égypte a participé à l'atelier sur la sécurité biologique régionale et le rôle de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, tenu à l'Institut scientifique du Moyen-Orient sur la sécurité, en Jordanie; le représentant de l'Égypte a manifesté un grand intérêt pour la Convention sur les armes biologiques et s'est engagé à encourager son pays à y adhérer. L'Égypte a pris part à la réunion sur l'universalisation tenue à Genève le 4 mai 2011 et a confirmé qu'elle adhérerait à l'objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient. Toutefois, le représentant a ajouté que la ratification de la Convention par son pays dépendait d'autres questions de sécurité. L'Égypte a pris part à la réunion d'information sur le Programme de bourses pour le désarmement, de l'ONU, que l'Unité d'appui à l'application a organisée le 30 août 2011 à Genève, et l'Unité a présenté la Convention sur les armes biologiques aux diplomates égyptiens en septembre 2011, à Genève.

Guyana

11. Les États-Unis d'Amérique ont indiqué en 2011 avoir encouragé le Guyana à ratifier la Convention, et dit que les autorités guyanaises avaient fait part de leur intérêt pour une assistance dans ce domaine. Les États-Unis sont dans l'attente d'informations complémentaires.

Haïti

12. Suite à diverses démarches et autres contacts engagés par le Canada en 2009, la ratification par Haïti semblait en bonne voie. Malheureusement, compte tenu du tremblement de terre survenu en janvier 2010, le processus a été retardé. Toutefois, lors de la réunion sur l'universalisation tenue à Genève le 4 mai 2011 et lors d'une rencontre bilatérale en juin 2011, Haïti a informé le Président désigné et l'Unité d'appui à

l'application que le Gouvernement haïtien était désormais en mesure de reprendre le processus là où il avait été interrompu.

Libéria

13. Le 17 octobre 2008, la Représentante permanente adjointe du Libéria s'est entretenue avec le Président de 2008 à New York et a confirmé que son pays n'avait aucune objection contre la ratification de la Convention. Elle a ajouté qu'il s'agissait seulement de faire de cette question une priorité nationale. L'Autorité nationale libérienne chargée de l'application de la Convention sur les armes chimiques s'est mise en rapport avec l'Unité d'appui à l'application et a demandé une assistance pour pouvoir participer aux réunions organisées dans le contexte de la Convention sur les armes biologiques, afin d'aider à faire figurer la question de sa ratification en meilleure place dans la liste des priorités. L'Unité d'appui à l'application coordonne les efforts avec l'OIAC en vue d'associer davantage l'Autorité nationale libérienne chargée de l'application de la Convention sur les armes chimiques.

Malawi

14. Suite à une démarche de l'Allemagne en 2010, il a semblé que le Malawi avait achevé toutes les procédures internes et était sur le point de déposer son instrument de ratification. Cependant, l'Allemagne a mené des démarches auprès du Malawi en 2011, et n'a reçu aucune information complémentaire.

Myanmar

15. L'Allemagne a fait part de démarches menées récemment auprès du Myanmar, qui a exprimé son intérêt pour l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques. Le 4 mai 2011, le Président désigné et l'Unité d'appui à l'application ont rencontré les représentants du Myanmar lors de la réunion tenue à Genève sur l'universalisation, et Myanmar a alors confirmé son engagement en faveur des principes énoncés dans la Convention sur les armes biologiques et informé que le Gouvernement du Myanmar passait actuellement en revue 360 textes de loi, dont certains se rapportant à la ratification de la Convention sur les armes biologiques. Toutefois, le processus risque d'être retardé avec le Gouvernement de transition. Au cours de la semaine de conférence sur la Convention sur les armes biologiques tenue à Manille du 27 juin au 1^{er} juillet 2011, le Myanmar a fait part de son intérêt pour l'organisation d'un atelier national de sensibilisation à la Convention. L'Unité d'appui à l'application, l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques et le VERTIC ont entretenu des contacts étroits avec le Myanmar et sont dans l'attente d'informations complémentaires de sa part au sujet d'un éventuel atelier national.

Népal

16. Le Népal a pris part à la réunion sur l'universalisation tenue en mai 2011 et a rencontré le Président désigné et l'Unité d'appui à l'application en juin 2011. À cette occasion, le représentant du Népal a confirmé que l'adhésion à la Convention sur les armes biologiques était une priorité et que la ratification de l'instrument était annoncée. Le Népal prévoit de soumettre la Convention au Parlement national une fois les travaux actuels d'élaboration de la nouvelle constitution nationale achevés.

Somalie

17. Le Représentant permanent de la Somalie a rencontré le Président de 2008 de la Convention sur les armes biologiques en novembre 2008, à Genève, et lui a indiqué que la Somalie était sensibilisée à la Convention aux niveaux les plus élevés du pouvoir. Toutefois, aucune information complémentaire n'est parvenue depuis 2008.

République arabe syrienne

18. En 2007, la République arabe syrienne a rattaché la ratification de la Convention à d'autres considérations relatives à la sécurité régionale. Le pays a pris part à l'Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, organisé à Doha en mars 2009. Bien que les participants aient exprimé leur intérêt pour les buts et les objectifs de la Convention, aucune autre démarche ne semble prévue pour l'heure.

République-Unie de Tanzanie

19. En février 2010, la République-Unie de Tanzanie a participé à l'Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, tenue à Nairobi. Au cours de ses consultations bilatérales avec l'Unité d'appui à l'application, elle a confirmé que le Ministère des affaires étrangères avait remis au Cabinet le dossier d'adhésion à la Convention, qui sera soumis au Parlement. Les représentants ont ajouté que 2010 étant une année électorale, ils craignaient un ralentissement du processus. Toutefois, le représentant du Ministère de la défense et le Président du Comité national sur les armes de destruction massive, également en charge de la ratification par la Tanzanie de la Convention sur les armes biologiques, se sont engagés à éviter tout retard dans le processus. Un représentant du pays a pris part à la réunion d'information organisée par l'Unité d'appui à l'application au sujet du Programme de bourses pour le désarmement de l'ONU, le 30 août 2011 à Genève. En 2011, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a écrit à son homologue tanzanien pour encourager la République-Unie de Tanzanie à devenir Partie à la Convention.

III. États n'ayant ni signé ni ratifié la Convention

Andorre

20. Après un premier contact avec les États-Unis d'Amérique et l'Initiative conjointe de l'Union européenne en faveur de la Convention sur les armes biologiques en 2010, le Gouvernement andorran a sollicité les conseils de l'Unité d'appui à l'application pour l'élaboration d'un instrument d'accession. Le VERTIC a indiqué que l'ambassade britannique avait mené une démarche sur l'accession à la Convention sur les armes biologiques en mars 2011 et fourni un dossier d'information VERTIC comprenant un modèle d'instrument d'adhésion, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention, une étude de la législation andorrane en rapport avec la Convention sur les armes biologiques et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif. Les responsables ont dit espérer qu'Andorre puisse accéder à la Convention après les élections d'avril 2011. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également indiqué qu'il avait encouragé Andorre à devenir Partie à la Convention.

Angola

21. Suite à une démarche de l'Allemagne, il semble que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques soient des priorités dans le programme d'action du nouveau Ministre angolais des affaires étrangères. Le Royaume-Uni a également indiqué qu'il avait encouragé l'Angola à devenir Partie à la Convention.

Cameroun

22. De 2008 à 2011, l'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts étroits avec les hauts responsables camerounais (messages électroniques mensuels, réunions tenues régulièrement à Genève et divers ateliers et réunions organisés dans le monde entier). Le VERTIC est resté en communication avec le Ministère des affaires étrangères et a réitéré son offre d'assistance sur le plan législatif. Les responsables camerounais ont indiqué en novembre 2009 que le Président du pays avait signé une loi d'accession à la Convention. En mai 2010, le Cameroun a informé l'Unité d'appui à l'application que le Président avait signé le décret présidentiel de ratification de la Convention. En septembre 2010, le point de contact national qui venait d'être nommé pour la Convention sur les armes biologiques a contacté l'Unité pour lui demander une assistance aux fins de la mise en œuvre. En novembre 2010, le Cameroun a informé l'Unité que la loi d'accession avait été publiée au *Journal Officiel de la République*. En juillet 2011, l'Unité a reçu du point de contact national un courriel comportant la copie scannée de l'instrument d'accession, daté du 29 octobre 2009. Malheureusement, l'instrument original n'a pas été déposé et il semble bien que les autorités camerounaises ne parviennent pas à le retrouver. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de dépositaires, s'efforcent actuellement de clarifier la situation et de coordonner les efforts avec leurs ambassades respectives à Yaoundé. En 2011, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a envoyé une lettre à son homologue camerounais pour encourager le Cameroun à devenir Partie à la Convention.

Tchad

23. Dans son rapport intitulé «Building a Global Ban», le BWPP indiquait, en 2009, qu'un responsable avait déclaré que le Gouvernement tchadien n'était pas convaincu que l'adhésion serve les intérêts nationaux, et que des progrès ne seraient possibles qu'après une analyse coûts-avantages plus approfondie. Aucune autre information n'a été communiquée depuis 2009.

Comores

24. Selon les informations communiquées en octobre 2007, un projet d'instrument de ratification attendait d'être signé par le Président des Comores. Le VERTIC a fourni un modèle d'instrument d'adhésion, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention, et il a offert son assistance sur le plan législatif dans une communication adressée en mai 2011 à l'Ambassadeur des Comores auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Djibouti

25. Djibouti a pris part à la réunion sur l'universalisation tenue le 4 mai 2011 à Genève, et y a confirmé partager les principes inscrits dans la Convention sur les armes biologiques.

Érythrée

26. L'Érythrée a pris part à la réunion sur l'universalisation tenue le 4 mai 2011 à Genève, mais n'a fourni aucune information précise sur sa situation ou ses intentions.

Guinée

27. Le VERTIC a fourni un modèle d'instrument d'adhésion, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une étude de la législation nationale en rapport avec la Convention, et il a offert son assistance sur le plan législatif dans une communication qu'il a adressée en juillet 2011 à l'Autorité nationale guinéenne chargée de

l'application de la Convention sur les armes chimiques. Les Pays-Bas ont indiqué que le Ministère néerlandais des affaires étrangères avait reçu une note verbale datée du 18 juillet 2011 que lui adressait le Ministre guinéen des affaires étrangères, dans laquelle la Guinée faisait part de son intention d'adhérer à la Convention sur les armes biologiques par la voie du document susmentionné. Toutefois, la note verbale n'était pas recevable par les dépositaires comme instrument d'adhésion. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, en tant que dépositaires, s'efforcent actuellement de clarifier la situation et de coordonner les efforts avec leurs ambassades respectives en Guinée afin de faciliter l'adhésion de la Guinée à la Convention sur les armes biologiques.

Israël

28. Israël a pris part à la réunion sur l'universalisation tenue à Genève le 4 mai 2011, et y a confirmé une fois de plus que l'adhésion à la Convention était liée à d'autres considérations relatives à la sécurité régionale.

Kiribati

29. En 2011, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a envoyé une lettre à son homologue kiribatien pour encourager Kiribati à devenir Partie à la Convention.

Mauritanie

30. En novembre 2008, à Genève, le Président de 2008 a rencontré le Représentant permanent de la Mauritanie, qui a déclaré que son pays envisageait sérieusement d'adhérer à la Convention. Toutefois, la Mauritanie rattachait l'adhésion à des questions de priorité et de capacité; une demande d'assistance pour l'élaboration de l'instrument d'adhésion a été faite. Le VERTIC réalise actuellement une étude de la législation nationale se rapportant à la Convention, et un dossier renfermant un modèle d'instrument de ratification, une lettre expliquant l'intérêt que présente l'adhésion à la Convention et une lettre détaillant l'offre d'assistance du VERTIC sur le plan législatif doit être envoyé en octobre 2011.

Îles Marshall

31. Les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'ils avaient encouragé activement les Îles Marshall à adhérer à la Convention sur les armes biologiques, et signalé, en octobre 2011, que le Parlement des Îles Marshall allait adopter en janvier 2012 la législation requise pour l'adhésion. Le dépôt de l'instrument d'adhésion est attendu peu après cette date.

Micronésie (États fédérés de)

32. Les États fédérés de Micronésie ont pris part à l'Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité tenu à Port Vila, du 29 avril au 1^{er} mai 2009. Le représentant des États fédérés de Micronésie a fait part de l'intérêt porté par son pays à la Convention et a laissé entendre qu'il était fortement nécessaire de mener des activités supplémentaires de sensibilisation et de communication dans la région. Il a reconnu combien il était important de devenir Partie à la Convention et s'est engagé à suivre la question avec les autorités appropriées.

Namibie

33. La Namibie a indiqué en 2007 qu'elle avait engagé le processus de ratification. Aucun progrès n'a toutefois été constaté jusqu'ici. Le Portugal a dit avoir encouragé, en février 2011, la Namibie à adhérer à la Convention. À la suite de plusieurs démarches

effectuées par l'Allemagne en vue de l'universalité de l'instrument, il semble que le Ministère namibien des affaires étrangères ait indiqué en 2011 que la Namibie envisageait la Convention sur les armes biologiques sous un angle plus favorable, mais il a été fait mention de responsabilités d'autres ministères à cet égard. En 2011, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a envoyé une lettre à son homologue namibien pour encourager la Namibie à devenir Partie à la Convention.

Nauru

34. Nauru a pris part à l'Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité tenu à Port Vila, du 29 avril au 1^{er} mai 2009. Le représentant de Nauru a fait part de l'intérêt porté par son pays à la Convention et a laissé entendre qu'il était fortement nécessaire de mener des activités supplémentaires de sensibilisation et de communication dans la région. Il a reconnu combien il était important de devenir Partie à la Convention et s'est engagé à suivre la question avec les autorités appropriées. Aucune autre information n'a été communiquée depuis 2009.

Nioué

35. Aucune observation ou information sur Nioué n'a encore été reçue.

Samoa

36. Le Samoa a pris part à l'Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité tenu à Port Vila, du 29 avril au 1^{er} mai 2009. Le représentant du Samoa a fait part de l'intérêt que son pays porte à la Convention et a laissé entendre qu'il était fortement nécessaire de mener des activités supplémentaires de sensibilisation et de communication dans la région. Aucune information supplémentaire n'a été fournie depuis 2009.

Soudan du Sud

37. Depuis qu'il a acquis son indépendance et a rejoint l'Organisation des Nations Unies en 2011, le Soudan du Sud n'a pas encore fait part de ses intentions quant à la succession ou l'accession à la Convention. Le Soudan, dont le Soudan du Sud faisait partie jusque-là, est Partie à la Convention.

Tuvalu

38. En 2011, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a envoyé une lettre à son homologue tuvaluan pour encourager les Tuvalu à devenir Partie à la Convention.

Annexe

Liste des États parties à la Convention

Établie au 10 octobre 2011

Afghanistan	Estonie
Afrique du Sud	États-Unis d'Amérique
Albanie	Éthiopie
Algérie	Ex-République yougoslave de Macédoine
Allemagne	Fédération de Russie
Antigua-et-Barbuda	Fidji
Arabie saoudite	Finlande
Argentine	France
Arménie	Gabon
Australie	Gambie
Autriche	Géorgie
Azerbaïdjan	Ghana
Bahamas	Grèce
Bahreïn	Grenade
Bangladesh	Guatemala
Barbade	Guinée équatoriale
Bélarus	Guinée-Bissau
Belgique	Honduras
Belize	Hongrie
Bénin	Îles Cook
Bhoutan	Îles Salomon
Bolivie	Inde
Bosnie-Herzégovine	Indonésie
Botswana	Iran (République islamique d')
Brésil	Iraq
Brunéi Darussalam	Irlande
Bulgarie	Islande
Burkina Faso	Italie
Cambodge	Jamaïque
Canada	Japon
Cap-Vert	Jordanie
Chili	Kazakhstan
Chine	Kenya
Chypre	Kirghizistan
Colombie	Koweït
Congo	Lesotho
Costa Rica	Lettonie
Croatie	Liban
Cuba	Libye
Danemark	Liechtenstein
Dominique	Lituanie
El Salvador	Luxembourg
Émirats arabes unis	Madagascar
Équateur	Malaisie
Espagne	Maldives

Mali	Rwanda
Malte	Sainte-Lucie
Maroc	Saint-Kitts-et-Nevis
Maurice	Saint-Marin
Mexique	Saint-Siège
Monaco	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Mongolie	Sao Tomé-et-Principe
Monténégro	Sénégal
Mozambique	Serbie
Nicaragua	Seychelles
Niger	Sierra Leone
Nigéria	Singapour
Norvège	Slovaquie
Nouvelle-Zélande	Slovénie
Oman	Soudan
Ouganda	Sri Lanka
Ouzbékistan	Suède
Pakistan	Suisse
Palaos	Suriname
Panama	Swaziland
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tadjikistan
Paraguay	Thaïlande
Pays-Bas	Timor-Leste
Pérou	Togo
Philippines	Tonga
Pologne	Trinité-et-Tobago
Portugal	Tunisie
Qatar	Turkménistan
République de Corée	Turquie
République de Moldova	Ukraine
République démocratique du Congo	Uruguay
République démocratique populaire lao	Vanuatu
République dominicaine	Venezuela (République bolivarienne du)
République populaire démocratique de Corée	Viet Nam
République tchèque	Yémen
Roumanie	Zambie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zimbabwe
